

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} février 2023
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} février 2023, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme suite à la lettre datée du 3 janvier 2023 (S/2023/9), je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur de nouveaux actes de terrorisme et de sabotage ainsi que de nouvelles violations du droit international perpétrés par le régime israélien contre la République islamique d'Iran. Le samedi 28 janvier 2023, à 23 h 30 (heure locale), une tentative d'attaque terroriste a été lancée contre un complexe d'ateliers du Ministère iranien de la défense dans la ville d'Ispahan, à l'aide de trois drones miniatures. Heureusement, le système de défense aérienne de l'Iran a pu intercepter et abattre deux des drones, déjouant ainsi l'attaque. Les premières enquêtes donnent à penser que le régime israélien est derrière cette tentative d'agression.

Pendant ce temps, le régime israélien continue de commettre des violations du droit international et de la Charte des Nations Unies en menaçant de recourir à la force contre les infrastructures critiques de l'Iran, y compris ses installations nucléaires pacifiques. Ce comportement hostile s'est récemment traduit par des déclarations provocatrices qu'Isaac Herzog, le Président du régime israélien, a prononcées le 27 janvier 2023, lors de sa visite au siège de l'OTAN à Bruxelles, et dans lesquelles il a affirmé que l'OTAN devait prendre fermement position contre l'Iran en adoptant des sanctions économiques, juridiques et politiques et en prenant des mesures de dissuasion militaire crédibles¹. Le 16 janvier 2023, le chef d'état-major des Forces de défense israéliennes, le général de corps d'armée Aviv Kochavi, a tenu des propos comminatoires semblables à ceux d'autres autorités du régime israélien, en affirmant qu'il existait trois plans opérationnels pour attaquer l'Iran. Il a déclaré : « Ces plans vont d'une frappe de représailles contre l'Iran, sans aucun lien avec la question nucléaire, à l'élimination des installations nucléaires iraniennes et de leurs sites auxiliaires ; et si la situation finissait par dégénérer en véritable campagne, le ciblage de sites militaires et d'autres installations est également prévu ». En réponse à une question concernant la capacité du régime israélien de détruire le programme nucléaire iranien, comme ceux de l'Iraq et de la Syrie, il a répondu :

¹ Voir www.timesofisrael.com/pointing-to-ukraine-war-herzog-urges-strongest-possible-nato-stance-against-iran/.



« Permettez-moi d'employer des mots plus précis : je voulais dire neutraliser ; infliger des dommages considérables au programme nucléaire iranien »².

En outre, dans une récente interview accordée à CNN le 31 janvier 2023, le Premier Ministre du régime israélien, Benjamin Nétanyahou, a admis qu'Israël était impliqué dans des actes de sabotage et de terrorisme en Iran. Il a déclaré qu'Israël prenait « des mesures contre le développement de certaines armes » et ajouté : « Je ne parle jamais d'opérations précises. [...] À chaque fois qu'une explosion a lieu au Moyen-Orient, Israël est accusé ; parfois nous en sommes responsables, parfois nous ne le sommes pas »³.

Ce n'est pas la première fois que le régime israélien menace de recourir à la force ou commet des actes criminels et terroristes sur le territoire iranien. Ces dernières années, Israël a fréquemment menacé l'Iran et perpétré de nombreux actes de terrorisme et de sabotage contre des installations nucléaires pacifiques, des responsables, des scientifiques et des civils iraniens, comme indiqué dans notre lettre du 7 septembre 2022 (S/2022/679). Le régime israélien a ouvertement admis avoir pris part à ces crimes répréhensibles. Il doit donc être tenu responsable de tous les actes criminels et terroristes commis contre l'Iran et en assumer toutes les conséquences, sans exception.

À la lumière des conséquences destructrices des activités malveillantes que le régime israélien persiste à mener dans la région, en particulier sa menace de recourir à la force contre les infrastructures critiques et les installations nucléaires pacifiques de l'Iran, le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité que lui impose la Charte et condamner les déclarations bellicistes et les actes de terrorisme d'Israël, en particulier le terrorisme d'État, qui constituent une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Conseil de sécurité doit également exiger que le régime israélien respecte le droit international, renonce à ses projets dangereux et mette un terme à ses activités pernicieuses dans la région.

La République islamique d'Iran se réserve le droit légitime et naturel, que lui confèrent le droit international et la Charte, de défendre sa sécurité nationale et de répondre fermement à toute menace ou action illicite du régime israélien, partout et à tout moment où elle le juge nécessaire.

Je voudrais également attirer l'attention du Conseil sur la déclaration provocatrice et injustifiée faite par un haut fonctionnaire ukrainien. Le 29 janvier 2023, Mykhailo Podolyak, haut conseiller du Président Volodymyr Zelenskiy, a menacé ouvertement de recourir à la force contre les infrastructures critiques de l'Iran dans un tweet dont le texte était : « Nuit explosive en Iran, production de missiles de drones et raffineries de pétrole ; l'Ukraine vous avait prévenus ». Cette déclaration faisait suite à une attaque terroriste israélienne sur le territoire iranien et visait à établir un lien direct avec le conflit en cours en Ukraine. Ce type de comportement et cette déclaration irréfléchie ne sont pas seulement imprudents et irresponsables, ils constituent également une violation claire du droit international et des principes énoncés dans la Charte. Cette attitude belliqueuse ne saurait être tolérée et doit être fermement condamnée.

La République islamique d'Iran réitère une fois de plus sa position de principe sur le conflit actuel en Ukraine, qui repose sur l'impartialité active et la neutralité. L'Iran s'oppose à toute forme de conflit ou de guerre, tant en Ukraine que dans le reste du monde, et estime qu'il est de la plus haute importance de respecter la

² Voir www.israelhayom.com/2023/01/13/it-would-be-intolerable-to-have-the-idf-get-two-conflicting-sets-of-orders/.

³ Voir www.cnn.com/2023/01/31/middleeast/benjamin-netanyahu-cnn-interview-israel-intl/index.html.

souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'Iran soutient le règlement pacifique du conflit en Ukraine, par des moyens diplomatiques, reposant sur des négociations en vue de trouver une solution.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Amir Saeid **Iravani**
